

Compte Rendu du Groupe de Travail DGH Collèges du CSAD du 27 janvier 2023

Présents :

Pour l'Administration : Mme Acloque, Secrétaire générale ; M. Parisotto, Secrétaire général adjoint ; M. Doria, chef de bureau DMAP ; Mme Lozano, chef bureau DMAP-2 (gestion des moyens collèges)

Pour les Organisations Syndicales (OS) : FO : 2 ; FSU : 3 ; UNSA : 2 ; CGT : 1 ; SIAES : 1

Présentation du contexte présidant à l'élaboration de la dotation globale par l'administration :

- **Démographie** : plus d'élèves à la rentrée malgré un ralentissement en cours et une baisse importante en cours dans le premier degré. 190 élèves de plus dans le 2nd degré (collèges et lycées inclus) mais une situation disparate selon les secteurs géographiques.
- **Phase de re-sectorisations** : du fait de la saturation de certains établissements, de la nécessité d'une mixité sociale à ajuster et surtout du rééquilibrage sur les 3 collèges du secteur de Salon. En ce qui concerne Chateauneuf-les-Martigues, c'est le secteur qui connaît la hausse démographique la plus forte du département. Cela nécessite un redéploiement sur Gignac.
3 opérations de resectorisation sur Marseille. Une attention particulière est portée sur AFELNET sur ces collèges. Difficulté de modéliser le comportement des familles : choix de se caler sur cette resectorisation, ou de demander des dérogations vers d'autres établissements publics ou encore le départ vers le privé. Des ajustements en capacités d'accueil à prévoir.
 - le secteur Jean-ClaudeIzzo/Vieux-Port/Edgar Quinet ;
 - le secteur du collège André Chénier avec transfert d'effectifs vers Germaine Tillon notamment.
 - le secteur du collège Marseillevyre qui est saturé entraînant un redéploiement nécessaire.
- **M. Doria rappelle les étapes et de la méthode utilisée pour bâtir la répartition des moyens sur les collèges :**
 - 1er septembre : début de la préparation de la rentrée suivante à partir des éléments recueillis depuis le 2 ou 3 septembre et l'arrivée des élèves dans les établissements → Cristalliser ces arrivées et ajuster les prévisions redescendues depuis le national.
Les chefs d'établissement préparent en parallèle les prévisions au sein des collèges. Les difficultés de prévision se concentrent surtout sur le niveau 6ème due au comportement des familles difficile à anticiper. La DMAP-1 (premier degré) travaille sur ces prévisions grâce au travail sur bassin et fournit des informations précieuses à ce sujet.
 - Début décembre : Confrontation des chiffres remontés par les chefs d'établissement et ceux de la DSDEN. Un échange formel s'installe entre les chefs d'établissements et les services départementaux.
 - Début décembre : Les CA arrêtent le nombre de division. Le travail des trois DASEN-adjoints sur les effectifs commencent. 75 situations traitées l'an dernier.
 - Deuxième semaine de janvier : Proposition d'arrêt d'effectifs et transmission aux établissements.

Moyen globaux :

Pas de changement sur la typologie des collèges (éducation prioritaire, et typologie 1,2 et 3) même si la typologie est datée.

Pour le 2nd degré, une baisse de 840 élèves est programmé au niveau **national**.

Au niveau **académique**, 59 Équivalents temps plein (ETP) en Heures Postes (HP) créés: 49 ETP HP supplémentaires au titre la démographie et 10 ETP HSA transformés en HP.

Au niveau **départemental** (Bouches-du-Rhône) : 30 ETP créés : 25 ETP HP au titre de la démographie (190 collégiens en plus prévus) et 5 ETP HSA transformés en HP.

→ Moins d'HSA au final. Au niveau académique, le ration HSA était de 8,59 % en 2022, il sera de 8,45 % d'HSA (2023)

Une particularité et anomalie vécue cette année : l'augmentation des effectifs en 2022/2023 est de 607 élèves, soit 487 élèves de plus que la prévision initiale. D'habitude, l'ajustement par rapport aux prévisions initiales sont de quelques dizaines. Cela peut s'expliquer par deux phénomènes : le changement de législation concernant les élèves scolarisés à domicile ou à distance (CNED) entraînant des réintégration dans les établissements, retours d'élèves de la voie prépro...

Intervention des Organisations Syndicales :

Question : Concernant les ULIS : 21 heures sont prévus pour ces élèves. Au titre de l'inclusion et ils se rajoutent aux effectifs dans les classes. Or, ils sont apparaissent de façon distinctes dans les tableaux de la dotation. Idem pour les UPE2A. Il faudrait les comptabiliser dans les effectifs car cette distinction faussent les repères, comme le H/E, qui ne sont donc pas les bons. Les élèves d'UPE2A et d'ULIS devraient être comptés dans les effectifs globaux pour le calcul du H/E. Les élèves UPE2A et ULIS correspondent à environs 1 milliers d'heures d'enseignement et 80 divisions : Quels financements alloués de façon globale ?

Réponse :

Les élèves UPE2A et les ULIS sont comptabilisés dans le H/E. Ils apparaissent dans une colonne spécifique mais apparaissent bien dans les effectifs globaux, le calcul des divisions et les repères. Pour ce qui est des UPE2A et des ULIS, on ne mène pas de réflexion globale mais on réfléchit aux moyens alloués selon les besoins établissement par établissement.

Question : Quel est le seuil pour la création de divisions ?

Réponse :

Catégorie 3 : H/E 1,04 // Catégorie 2 : H/E 1,02 // Catégorie 1 : H/E 1,10 // REP : H/E 1,20 // REP+ : H/E 1,50

Question : Cette dotation ne compense l'augmentation des effectifs donnés puisque 60 % des établissements voit leur dotation baisser par rapport à l'an dernier. Est-il incongru de faire ce constat ?

Réponse :

229 élèves en plus en clg ordinaire et ULIS 34 divisions en plus 81020 élèves ; + 229 élèves – 39 en SEGPA

3032 divisions en 2022, 3066 divisions en 2023 : + 34 divisions. Elèves entièrement répartis mais des divisions en réserve pour les ajustements du mois de juin.

7 divisions mises de côté pour financer les ajustements de juin (soir une de plus que l'an dernier).

Descriptif de la DGH en fonction des paniers.

1) Panier structure :

Une politique départementale de consolidation des ULIS qui est poursuivie avec la création de 4 structures ULIS supplémentaires: CLG Clair Soleil (Marseille), Roy d'Espagne (Marseille), St Eutrope (Aix), Lucie Aubrac (Eyguières).

229 élèves supplémentaires en collèges, 29 en moins en Segpa.

Des ouvertures d'UPE2A sur les clg par le biais de la solidarité académique. La directrice académique adjointe (Mme Blua) et la directrice du CASNAV ont beaucoup travaillé sur les UPE2A dans les murs de la DSDEN: pas de nécessité d'ouverture d'UPE2A.

La politique départementale est de répondre aux besoins et accentuer les ouvertures en ULIS.

Pour rappel, les micro-collèges ne figurent pas dans la dotation globale.

FO : 6 heures promis par le gouvernement pour les cours de FLE, accueil des Ukrainiens alors que 2 heures seulement sont versées, c'est le cas à Allauch

2) Panier statutaire :

16 heures de plus que l'an dernier.

Ajustement au clg Clair Soleil (-0,5): perte d'une division et gain d'une ULIS.

3) Panier autonomie :

3 heures par division + correctif (apport supplémentaire départemental : création de section sportive, CHAM...). Il n'y a plus de financement fléché.

Les repères socio-culturels (IPS, typologie) jouent dans la dotation et sont pris en compte. L'autonomie globale est de 3 heures (et une répartition qui tient compte d'éléments supplémentaires (CHAM, CHAT, niveau d'IPS, effectifs...)). L'utilisation d'un panier III autonomie est un choix académique.

A titre de comparaison, sur le département de la Seine-St-Denis, la dotation globale est composée d'un panier structure + un panier statutaire et pas de panier autonomie (là-bas, on flèche les dispositifs particuliers).

Dotations des IMP :

Rappel des modalités de calcul :

- Une part fixe : 5,5 IMP par établissement et 1 IMP s'il y a une Segpa.

- Une part variable : 312,50 avec 9,75 euros par élève (contre 10 par élève l'an passé). Les moyens IMP restent constants.

Intervention FO : Compte tenu des augmentations d'effectifs prévus, de l'élargissement des missions demandées aux personnels en EPLE, notamment avec l'arrivée du dispositif pHARE se rajoutant au reste (référents culturels, numériques...), on constate que l'enveloppe allouée aux IMP est fermée et contrainte. Pourtant l'alourdissement des tâches ressentie par les équipes pèsent de plus en plus et ça commence à craquer... Pour rappel, FO est opposé à la politique de mise en place des IMP depuis sa création.

Réponse : Pas de commentaire de l'administration...

Intervention FO : La suppression de la technologie en 6^e a-t-elle été signifiée par M. le Directeur académique aux chefs d'établissement cette semaine. Pouvez-vous confirmer cette information ? Sachant que le décret n'est pas paru, est-ce bien normal de demander aux CE de travailler sur les dotations avec cette donnée nouvelle ?

Cela signifierait une perte par division en 6^e de 1h, 1h30 voire deux heures (en fonction des demi-groupes mis en place dans les établissements). Quels moyens supprimés cela correspondrait-il ?

Réponse : « On commençait à se demander à quel moment on parlerait de ça aujourd'hui ! ». Information confirmée au sujet de la technologie...

Mme Acloque précise que la gestion des moyens liée à cette situation sur la technologie n'est pas encore traitée. Néanmoins, une attention particulière sera portée aux services des professeurs de technologie en évitant les fermetures des postes. On travaillera d'abord sur le constat des postes vacants. *Commentaire FO : Mais cela n'évitera pas ici et là les compléments de service...*

Un décret qui n'est toujours pas sorti, mais il ne saurait tarder. De plus, le Conseil supérieur des programmes a été saisi de cette question et doit faire les aménagements nécessaires.

Pour FO, cette situation est intolérable ! Il n'est pas acceptable d'anticiper un décret non paru. Comme pour le projet de réforme des retraites, FO fera tout pour aider les collègues à obtenir le retrait de cette mesure !

FSU : La suppression de la technologie en 6^e finance les moyens de soutien français et maths mais la réalité sera sans doute que, malheureusement, l'heure de technologie ne suffira pas pour abonder ce dispositif. Des groupes de remédiation allégés, forcément cela consomme plus d'une heure de technologie se fait en effectifs classe entière. Est-ce que les moyens supplémentaires nécessaires vont être pris sur la part autonomie ? Ce financement sera-t-il réalisé grâce à l'enveloppe 121 allouée aux professeurs des écoles qui interviendraient durant ce soutien ?

Réponse : La suppression d'une heure de technologie correspond à une heure de remédiation en français OU d'une heure en maths, selon la circulaire ministérielle.

FSU : Y aura-t-il un redéploiement des moyens devoirs faits pour abonder l'obligation à tous les élèves de 6^e ?

Réponse : Pas de notification académique ni ministérielle à ce jour.

Concernant devoirs faits, les services de la DSDEN ont toujours délégués les enveloppes mais elles n'ont pas forcément toutes été consommées dans les établissements.

Interventions FO concernant les établissements :

→ Demandes concernant le **clg Jean Moulin** (Salon), un collège REP au public fragile, avec une structure UPE2A, qui connaît une perte de 2 heures pour 3 élèves supplémentaires, un H/E qui baisse, les collègues demandent 1h pour les UPE2A (enseignement DAI maths) et 5 heures pour les dédoublements en anglais.

→ Au **clg Yves Montand** (Allauch) , une augmentation de nombre d'effectifs est sans doute à prévoir.

Réponse : On ne fait pas forcément le même constat diagnostique que les CE sur les prévisions d'effectifs. On reprend le diagnostic au mois de mai et on procède aux réajustements, d'où la réserve de 7 divisions en réserve. On attend la réalité des inscriptions donc souvent le mois de juin avant d'affecter les divisions.

→ Demande pour le **clg Jean Giono (Marseille 13)** : 1/2 heure en français en sixième. L'analyse de l'évolution du collège montre une augmentation d'effectifs de 54 élèves depuis 2021 et un H/E qui baisse constamment depuis (de 1,29 en 2021 à 1,26 prévu à la rentrée 2023). Inquiétude quant à la fragilisation de la situation dans cette établissement. Nous demandons à reconsidérer les moyens dans ce collège.

Réponse : C'est un collège qui connaît une forte attractivité, en effet. Nous prenons note

→ Revendications concernant le **clg Pont de Vivaux (Marseille 10)** : L'IPS de cet établissement (autour de 75) le situe à un niveau de fragilités sociales qui mériterait un reclassement en REP +. Cette demande est argumenté et appuyé par un courrier d'un directeur d'école du secteur. De plus, une audience a été reçue par Mme Sarraute et une promesse de création d'1/2 poste de CPE ou un poste de CPE stagiaire a été promis. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Réponse : Effectivement, suite à l'audience, la situation suit son cours mais cela concerne le niveau académique.

La FSU réagit et demande à ce que les questions qui relèvent des instances académiques soient mise de côté pour se concentrer sur ce qui relève du CASD !

Toutes les demandes de Force Ouvrière concernant ces établissements seront examinées. Nous verrons en CSAD vendredi prochain ce qu'il en est.

À noter que les autres organisations syndicales n'ont fait remonter aucune revendication provenant des établissements, exception faite de l'UNSA qui évoque les effectifs trop élevés au clg Fraissinet avec une forte pression démographique sur le centre-ville. A cet argument, FO précise qu'il manque au moins un collège sur le secteur du 4ème et 5ème arrondissement de Marseille, l'un des secteurs scolaires les plus en tension sur le plan démographique en France.

La séance est levée à 12h10.

Force Ouvrière portera d'ici la CSAD du vendredi 3 février toutes les revendications et interrogations des collègues auprès de l'administration.

Et après ce CSAD, Force Ouvrière s'engage à soutenir toutes les revendications des collègues et à soutenir toutes les demandes de délégation auprès de l'administration pour faire valoir les légitimes revendications des personnels.